

Département de l'Ardèche

Commune de  
**BERRIAS-ET-CASTELJAU**  
07460



## Procès-verbal Séance du 21 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 14 juin 2023

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire – Bernard ROUVEYROL, Maire délégué – Sophie SOULAS-AGNIEL, première adjointe – Claudine FOURNIER, deuxième adjointe – Romain WAZNER – Thierry ROBERT – Jean-Christophe AGIER – Sead MUJIC et Sébastien COLOMBIER.

**Procuration** : Philippe MAURIN donne procuration à Sophie SOULAS-AGNIEL – Serge BORER donne procuration à Bernard ROUVEYROL – Sébastien CAUQUIL donne procuration à BALMELLE et Iris FIRLEFYN donne procuration à Sead MUJIC.

**Absent** : Bernard VALETTE et Mélissa HEYRAUD.

**Excusé** :

**Secrétaire de séance** : Romain WAZNER

~~~~~

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Transport scolaire - affectation de l'école privée de Lablachère suite à fermeture de l'école privée des Vans ;
2. Autorisation au Maire de signer la servitude de passage pour la vente LEBEAU/DOBES ;
3. Achat de store d'ombrage sur le bac à sable de l'école ;
4. Demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers des Vans ;

~~~~~

A 20 heures et 30 minutes, Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. IL vérifie que le quorum est atteint et annonce les pouvoirs qui lui ont été remis.

- *Les procès-verbaux du 24 mai 2023 ont été lus et approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **1 – TRANSPORT SCOLAIRE - AFFECTATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE LABLACHÈRE SUITE A FERMETURE DE L'ÉCOLE PRIVÉE DES VANS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipale de la fermeture l'école privée de Les Vans pour la rentrée prochaine, et que le règlement régional des transports scolaires en Ardèche doit être adapté.

Le plan de transport scolaire figurant dans le règlement affect à chaque commune une école privée qui ouvre la qualité d'ayant droit au transport scolaire.

La nouvelle affectation pour la commune de Berrias-et-Casteljau est l'école privée de Lablachère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'affecté la commune de Berrias-et-Casteljau à l'école privée de Lablachère.

### **2 – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA VENTE LEBEAU/DOMBES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipale que la propriété de Monsieur et Madame LEBEAU sis au 214 route de la Croisée de Jales – 07460 Berrias-et-Casteljau, cadastré sous le numéro de parcelle 000 ZK 162 ; est desservi par le réseau d'assainissement collectif et raccordé audit réseau par le biais du réseau privé d'eaux usées du lotissement dénommé « Les Vernes » appartenant à Ardèche Habitat.

Ardèche Habitat consentit une servitude de passage de canalisation et de raccordement, en sa qualité d'emphytéote pour la durée du bail emphytéotique (soit pour une durée de 50 ans) de la parcelle 000 ZK 168.

Toutefois, afin que la servitude soit réelle et perpétuelle, la Commune de Berrias-et-Casteljau doit consentir son accord en tant que propriétaire du terrain.

Le Conseil Municipal, décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer la servitude de passage de canalisation et de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif.

### **3 – ACHAT DE STORE D'OMBRAJE SUR LE BAC A SABLE DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipale que Mme la Directrice de l'école de Berrias-et-Casteljau souhaite ombrager le bac à sable de l'école pour permettre aux enfants de ne pas prendre de coups de soleil.

Le Maire indique qu'une consultation auprès de trois entreprises a été réalisé en vue de l'acquisition d'un store d'ombrage. Les devis sont :

- AFDB, devis n° 5072, pour un montant de 2 486,00 € HT soit 2 386,56 € TTC pour un store de 4.7 m x 3m ;
- ATBR, devis n° 221019, pour un montant de 2 050,00 € HT soit 2 460,00 € TTC pour un store de 3m x 4 m ;
- ATBR, devis n° 221020, pour un montant de 2 260,00 € HT soit 2 712,00 € TTC pour un store de 3m x 5 m.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'acquérir le store d'ombre 4.7 m x 3 m pour le bac à sable au prix de 2 386,56 € TTC auprès de l'entreprise AFDB à Les Vans (07)

#### 4 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DES VANS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipale de la sollicitation d'une subvention de l'association de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Les Vans dans le cadre de l'achat de matériels :

- Deux mannequins de sauvetage (1 adulte – 1 enfant) ;
- Trois mannequins de secourisme (2 adultes -1 enfant) ;
- Trois défibrillateurs de formation ;
- Kit de maquillage ;
- Une machine à fumée.

L'achat de matériel permettrais d'effectuer des manœuvres au plus près des conditions réelles, réaliser des actions de formation / sensibilisation auprès du grand public et d'augmenter la fréquence et l'intensité des exercices, pour la population du Pays des Vans en Cévennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de donner une subvention de 300,00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Vans.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance,  
Romain WAZNER.

Le Maire,  
Robert BALMELLE.